

politique lausannoise du livre**la Ville de Lausanne met au concours sa Bourse à la création littéraire 2016**

Dans le cadre des objectifs de sa politique du livre, la Ville de Lausanne attribue chaque année depuis 2015 à un-e auteur-e lausannois une Bourse à la création littéraire d'un montant de 10'000 francs. Le délai de candidature est fixé au 31 août 2016.

A côté de l'encouragement à l'édition d'œuvres littéraires ou documentant l'espace lausannois, la Ville de Lausanne souhaite par cette Bourse encourager ses auteures et auteurs durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés tous les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, du roman graphique, de la nouvelle, de la poésie ou de la bande dessinée.

Pour poser sa candidature à la Bourse, l'auteur-e doit résider dans la commune et avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Les candidat-es ont jusqu'au 31 août 2016 pour adresser leur dossier à la déléguée à la politique du livre sur la page www.lausanne.ch/bibliotheques.

Une commission d'attribution, constituée du chef du service Bibliothèques & Archives de la Ville, Frédéric Sardet, de la déléguée à la politique du livre, Isabelle Falconnier, ainsi que de deux acteurs externes du monde culturel, attribuera cette Bourse d'ici le mois d'octobre 2016.

La direction du logement et de la sécurité
publique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Frédéric Sardet, chef de service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne, 021 315 69 10
- Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre, 078 751 58 30

Les détails ainsi que le règlement sont disponibles sur le site www.lausanne.ch/bibliotheques

Lausanne, le 25 mai 2016